



Courrier signe modification de remuneration

Par **rubisandra_old**, le **15/11/2007 à 14:42**

bonjour,rnnouvelle sur le siterncdi temps partiel 28h/semaine 121.34/mois, embauchée depuis le 25/01/2000rnAprès mon retour de conge parentale de 3 ans mon employeur m' a remis en main propre un avenant a mon contrat avec clause de mobilité clause que je n'avais pas avant et modification de ma rémunération avec partie fixe et partie variablernJe n'ai pas signée cet avenant, lettre avec envoi en ARrnMon employeur a trouver dommage l'envoi de ce courrier en me disant que l'on aurait pu voir ca ensemble, que lui non plus ne savais pas et que notre Comptabilité dans leur fichier j'étais a 20h/semaines d'ou l'avenant bref, je pense que c'était du pipornDonc celui ci m'a dit que je recevrais un courrier simple(non inscrit avenant)concernant ma rémunération "a moin que je ne veuille pas de la prime d'interressement".rnJ'ai signé ce courrier.rnAujourd'hui j'ai un doute, avant j'avais un 13 e mois repartie egalitairement tous les mois("prime de noel"sur bulletin de paie) rnJ'ai demandée la regularisation auprès de mon employeur, il me dit :rnrsalaire brut avant conge parentale de 937.07+78.08 euros = 1015.15 eurosrnfusion societe 2005 mon salaire est devenu =1015 euros "cette intégration au salaire de base de la prime de noel ne s'est traduite pas aucune baisse du montant global de la rémunération"rnretour de conge en 2007 mon salaire Brut est de 1024.00 euros sans prime de noelrnJ'ai repris toutes mes fiches de paies et je conste que mon salaire etait un plus au dessus du SMIC + la prime de 13 e moisrnAujourd'hui je me retrouve avec le smic rn(grille de salaire suivant convention 1035.00 euros)sur ce point apparament il ont regulariser mais je ne sais pas j'attends ma fiche de paie de octobre non reçu a ce jour 15.11.07 lettre en ARrnPour ce cas, car, je n'ai pas fini, il y a d'autres chosesrnLe courrier donc que j'ai signe courrier simple reçu en AR sans mention : "avenant ""article I.... article II...."rnest il en conformité par rapport a mon contrat de base meme si j'ai signe a t il une valeur ?????rnMerci de votre reponse et a bientotrncordialementrnisa0274@hotmail.com